

UN RÈGLEMENT CULTUEL D'ANDROS

(VÈME SIÈCLE AVANT J.-C.)

(PLATE 1)

L'INSCRIPTION que nous publions ici a été découverte à Delphes il y a plus d'un demi-siècle; elle est d'un haut intérêt, tant au point de vue dialectal qu'au point de vue du culte. Comment expliquer qu'elle n'ait pas été portée dès longtemps à la connaissance des hellénistes? Essentiellement par la difficulté de la lecture en plusieurs points: les copies anciennes qui m'ont été communiquées, il y a une quinzaine d'années, par E. Bourguet¹ étaient insuffisantes à la fois et déroutantes. J'ai pu les améliorer, non sans mal, devant la pierre à deux reprises (en 1936 et en 1939), et surtout, plus récemment, à l'aide d'un estampage que j'avais exécuté en 1939; il m'a livré ou permis de déchiffrer, après conjecture, plusieurs lettres que l'examen direct était impuissant à identifier correctement (d'où, entre les trois copies dont je me suis servi, des contradictions et, à l'intérieur de chacune d'elles, des incohérences en grand nombre, notamment au point de vue dialectal). Même une fois déchiffré, le texte offre d'exceptionnelles difficultés d'interprétation; en me décidant à le publier, je sollicite expressément l'indulgence du lecteur.² Je ne sais par quel hasard l'inscription a échappé à H. Pomtow; il ne se fût pas fait scrupule, on le sait, de l'éditer, au besoin d'après la copie de l'inventaire, sans avoir égard aux lacunes et aux erreurs du déchiffrement. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas avant 1939 que de brèves mentions ont, pour la première fois, signalé ce texte fort curieux: *B.C.H.* 63, p. 142, n. 1; p. 190, n. 3; p. 204, n. 2.

Inv. 892 + 3410. — Inv. 892: Septembre 1893; inv. 3410: Avril 1896. Les deux fragments ont été trouvés dans la région qui s'étend entre l'angle S-E. du temple et le trésor de Corinthe. Pour 3410, on peut préciser: c'est au voisinage immédiat du temple; quant au fragment principal, 892, une indication de Bourguet donne à penser qu'il gisait plus au Sud, au pied du Mur polygonal: Bourguet le rangeait d'ailleurs parmi les "pierres isolées" du fascicule épigraphique 3, où il prendra place, comme le cippe des Labyades; mais, comme le cippe des Labyades, il provient évidemment de l'une des terrasses (Mur polygonal, Temple) d'où tant de pierres ont roulé dans les secteurs moyen et inférieur du *hiéron*. — L'aspect des fragments et celui des lettres qu'ils portent ne laissent point de place au doute: quoiqu'ils ne se raccordent pas, les deux numéros appartiennent à un même cippe de calcaire local. — Inv. 892: brisé en haut et en bas, h. max. 0m. 57. La face que j'appelle *A* est inscrite sur toute sa hauteur: h. max., de ce côté, 0m. 52, largeur 0m. 285; à droite face *B*:

¹ Elles émanent d'Ardailon, de Couve et d'Homolle.

² Je porte seul la responsabilité de tout ce qui suit: déchiffrement, restitutions, attribution andrienne, commentaire. Le présent manuscrit a été rédigé en 1940.

h. max. Om. 57, inscrite sur Om. 30, et, au-dessous, *vacat*, largeur Om. 219; un biseau vertical large de Om. 01 termine cette face à droite. La troisième face, de même largeur que *A*, est lisse; la dernière, symétrique de *B*, est grossièrement travaillée et devait être cachée. — Inv. 3410: brisé de toutes parts sauf de part et d'autre d'une arête verticale conservée sur une hauteur de Om. 22. A gauche de l'arête, largeur max. Om. 13, suite probablement de la face *A* (ci-après *Aa*), gravure sur une hauteur de Om. 10; au-dessous, *vacat*. Sur la face droite, larg. max. Om. 15, suite probablement de la face *B*, aucune gravure.

TEXTE

Face A:

- [...¹¹...]Ε[...]Θ[.]
 [...¹⁰...]ΛΑΧΘ[.]ΑΝ[.]
 [...⁶...]Θ[...]^ΛΘ[...⁵...]
 [...]ντον αί τ[ρ]ῆς οἰκίαι [.]
 5 [...]ΘΕ[.]Α[.]ΙΕ[.] πρὸς τὸς [ἄ]-
 [ρχ]εθεάρος . Τόσδε σῖτ[ο]-
 [ν μ]ἔ τιθέναι μεδὲ φρ[υκ]-
 τός· ἀρχεθεάρος τρῆς μ-
 άντιν, ἄρχοντα, κέρυκα,
 10 αὐλετήν, κυβερνήτην, κ[ε]-
 λευστήν, π[ρ]οιρέτην. Δέ[ρ]-
 μα δὲ φερέτο κῆρυ[ξ], αὐλε-
 τῆς, κελευστῆς ἕκαστος
 τῶν δημοσίου, ιερέων σῖ-
 15 τον παρεχόντων τῆι πρό-
 τει, μᾶζαν, κρέα, οἶνον ὀ-
 πρόσ[ο]ν βόλονται καὶ τᾶ[λ]-
 λα ἀρμόδια. Τὰς δὲ δύο ἡμ-
 έρας, καίοντος τῶ σίτο, τ-
 20 ιθέτω ἕκασ(τ)ος καὶ παῖς κ-
 αὶ ἀνὲρ ὀβ[ο]λὸν α(ι)γιναιὸν
 τῆς ἡμέρ[ε]ς ἐκάστης· οἱ δ-
 ἔ ἀρχεθεάροι καθιερυ-
 όντων ὑπὲρ ἔμισυ ἔνι. Ἐπ-
 25 ἀρχέτο δὲ τὰ ἐξαίρετα π[ε]-
 [λ]ανὸς τέσσαρας, ΜΕΤΑΞΕΝ-
 [ι]α δύο, ιερεὶ ἐξ ἀπὸ τῆς ἐ[κ]-
 [ατ]όμβης ἐκάστ[η]ς. Ὁ δὲ ἰδι-
 [ώτη]ς φερέτω τῶν δερμάτ-
 30 [ων ὦ]ν ἂν θύσει τὸ τρίτομ μῆ-
 [ρος, π]λὲν χρεωτερίων καὶ κ-

[αθαρσ]ίων, καὶ ὅσοι σὺν τῶ-
 [ι βασι]λεὶ θεαρέοσιν *vacat*
 [...⁶...] δεμοσιον ΕΓΓΙΟΥΤΘ
 35 [...¹⁰...]Θ[.]Ε[-⁷-]

Face Aa:

[...¹⁴...]ι[...⁵...]
 [...¹³...]ΛΝΒ[...]
 [...¹³...]ΤΑΙΚ[...]
 [...¹³...]ΣΑΔΕΑΙΙΑ
 5 [...¹³...]ΡΙΑ ἔστ-
 [...¹⁴...] Ἄνδριο-
 [----- ?] *vacat*

Face B:

[...⁸...] — ONT
 [...⁵...] Ἄρχιάδαν
 [κα]θάπερ οἱ προγ-
 εγγῆς. Βολὲ δὲ τῶν
 5 πλεόντων ἐς Δελ-
 φῶ[ς] ηελέσθο πέν-
 τ' ἄνδρας καὶ ὄρκο-
 σάτο. Σῖτον δὲ μὲ
 φερόντο ταύτες ὄν-
 10 εκα τῆς ἀρχῆς. Οἱ δ-
 ἔ κύριοι ἔστων ζε-
 μιῶσαι τὸν ἀκοσμ-
 έοντα μεχρὶ πέν-
 τε δραχ[μέ]ον ἐκάσ-
 15 τες ἡμέρες· ὄν δ' ἂν
 [ζ]ημιόσοσι ἀπογ(ρ)-
 αψάντων ἐν βολῆι.

TRADUCTION

A . . . désignée? par le tirage au sort . . . les trois maisons . . . auprès des archithéores. Les personnages dont le titre suit n'auront à déposer ni blé ni fèves: les archithéores, au nombre de trois; le devin; l'archonte; le héraut; le flûtiste; le pilote; le kéleuste; le prôreus. Pourront emporter chacun une peau des victimes publiques le héraut, le flûtiste, le kéleuste; les prêtres fourniront le premier jour le blé, le pain, la viande, de vin la quantité qu'ils voudront,³ et tout ce qui convient. Au cours des deux journées, pendant que brûlera le blé, que chacun — enfant et adulte — dépose une obole éginétique par jour; les archithéores consacreront la moitié plus une de ces oboles. Les parts réservées comportent quatre *pelanoi*, deux *métaxenia* (?), six parts pour le prêtre, sur chaque sacrifice. Le particulier pourra emporter le tiers des peaux des victimes sacrifiées par lui, sauf des victimes de consultation ou de purification; il en sera de même pour tous ceux qui participent à la théorie en compagnie du roi.

Aa . . . [qui sont?] traditionnelles . . . Andrien[s?].

B . . . Archiadas, comme les [ses? nos?] ancêtres (?). Le sénat désignera cinq hommes parmi ceux qui s'embarqueront pour Delphes et leur fera prêter serment. En raison de leurs fonctions ils seront dispensés d'emporter du blé. Ils pourront frapper d'une amende de cinq drachmes au maximum par jour quiconque troublerait l'ordre; ils donneront au sénat le nom de ceux qu'ils auront ainsi pénalisés.

Notes critiques. — *A* 1, les deux lettres sont sûres. — *L.* 2, après ΛΑΧΟ lettre très indistincte: Σ, Ν ou Ι? λαχοι, λαχοσαν, λαχον? Le ν qui suit le second α est assez net; ensuite, pour terminer la ligne, peut-être une lettre ronde: ΛΑΧΟ[.]ΑΝΟ? — *L.* 4, j'ai lu les lettres ντ sur la pierre; plus loin le κ de οίκιαι paraît sûr. — *L.* 5, ΘΕ: ni Θ ni Ε ne sont sûrs; j'ai pensé à δαίζεν, qui n'appartient pas seulement à la langue poétique, puisqu'on en trouve au moins un exemple, à Aegosthena (*I.G.*, VII, 207, cité par Liddell and Scott), dans un texte officiel: θυσίας ἀς δαίζοι ἀ πόλις. Mais le contexte ne permet pas une restitution sûre de toute la phrase. Voici d'ailleurs quelques variantes de lecture pour les premières lettres de cette ligne: [.]⊙Ι[.]ΑΛΤΕΜ, [.]⊙Ω[.]Λ[.]ΞΕ[.], [.]ΣΕ[.]Α[.]Ε[.]. — *L.* 7-8, φρ[υκ]τός; je suis à peu près sûr du φ (lettre ronde pointée et diamètre vertical); les lettres ρ et ος sont claires; le τ initial de la ligne 8 est assuré par la lecture directe, quoique seule la haste verticale soit nette sur estampage en raison de l'usure de la pierre. — *L.* 11, le déchiffrement du mot π[ρ]οιρέτεν m'a donné beaucoup de mal; plutôt qu'une lecture, c'est une conjecture, vérifiée après coup. — *L.* 15, fin, le Θ n'est pas absolument sûr; je ne puis exclure Ω. — *L.* 16-17, ὀπόσ[ο]ν; il faut admettre qu'une place est restée vide en fin de ligne; on ne peut écrire ὀ[π]πόσ[ο]ν: seul le lesbien présente, dans les pronoms

³ Cette précision, ὀπόσ[ο]ν βόλωνται, pourrait porter également sur les substantifs qui précèdent.

(ou plutôt dans les adverbes) de ce type, la gémée. On écartera aussi ὄπος [ᾶ]ν, moins satisfaisant pour le sens; je crois voir d'ailleurs le point central de l'omicron qui précédait le ν. — L. 26, après l'epsilon, le ν final est probable. — L. 27, on distingue peut-être une partie du K qui devait terminer la ligne. — L. 31, je crois que la dernière haste gravée entre A et K n'est pas un accident, mais un repentir. — L. 32, il y aurait place pour un iôta après l'oméga; si l'on écrit τῶ[ι] en fin de ligne, le mot initial de la l. 3 a 8 lettres et non 7. — L. 34, la lettre ronde finale est probable.

Aa. — Les restitutions sont chiffrées en supposant un dispositif de 20 lettres; mais 21 lettres sont possibles (cf. ci-après: *Stoichèdon*). — L. 1, bas de haste verticale. — L. 2, la première lettre visible ne peut représenter qu'un A dont la barre transversale a été oubliée, la 3ème lettre est un B aux ventres pointus (celui du haut incomplètement conservé). — L. 4, désordre dans le *stoichèdon* après ΣΑΔΕΑ; je vois le bas d'une lettre (*iôta*, ou *sigma* très mince?), puis le bas d'une haste verticale (ι, γ, ν, τ), et un A; tout cela est très incertain; du moins je crois bien qu'il y a trois lettres après σαδεα, une de plus que, dans le même espace, aux lignes 5 et 6. — L. 5-6, [πά]τριά ἐστ[ι]ν?

B. — L. 1, avant - ONT, un premier - n'est pas sûr. — L. 4, les deux premières lettres douteuses.

Forme des lettres. — Voir essentiellement les photographies, Planche 1. — Le signe ⊙, exécuté à l'aide d'un compas, sert à la fois pour *omicron* (sur la valeur du signe, cf. ci-après: *Alphabet*) et pour *thêta*; muni d'un diamètre vertical, il exprime *phi*. — Le graveur hésite entre plusieurs formes. L'*hypsilon* a tantôt la forme d'un V et tantôt présente une amorce de queue avec une tendance à incurver ses branches; le Δ, parfois bien assis sur sa base, est ailleurs non-isocèle et présente un déséquilibre nettement archaïque: Face A, 14 et 22; le *bêta* est tout en angles, mais le *rhô* accroche parfois à sa hampe une boucle bien arrondie, parfois en revanche un triangle dont la base (j'appelle ainsi la partie qui se confond avec la hampe) a des dimensions très variables. Le cas le plus curieux est celui de l'oméga; en A 31 il est formé d'un *omicron* pointé, mais incomplet et ouvert à la base, où il est muni, à gauche et à droite, de deux maladroits appendices (cf. aussi A 14, où il faut peut-être lire *δημοσιων*, et A 32, où la circonférence incomplète et pointée de l'ω final semble moins régulière); mais, ailleurs (par exemple A 15), on a de véritables *ômégas*, non pointés, et fort gauches.

Fautes de gravure. — A 20, *εκασιος* (ι pour τ; la barre supérieure semble bien n'avoir jamais été gravée); A 21, *αγναιον* (pour *αιγναιον*; l'*iôta* devait-il être inséré hors file, comme au début de la même ligne — cf. ci-après remarques sur le *Stoichèdon* — et a-t-il été oublié?); A 31, fin, *κακ* et un ι minuscule inséré après coup entre *κα* et *κ*; Aa 2, λ pour α?; B 16, la dernière lettre de *απογρ* est informe. — Cf. ci-après, à propos des lignes A 21 et A 30.

Stoichèdon.— Il n'est pas très régulier, et le graveur tend sans cesse à gagner une lettre. Sur la face *A* les lignes 1 à 3, mutilées, semblent avoir eu déjà 18 lettres (la ligne 2 du moins atteint sûrement ce chiffre, si l'on admet en fin de ligne l' *o* que je crois discerner par moment) ; mais, à partir de la ligne 4, le graveur gagne 2 ou 3 millimètres grâce aux *iôtas* de *οικιαι* et il établit un nouvel alignement vertical qui lui permet d'être à l'aise dans le chiffre 18 et qui n'est d'ailleurs pas très rigoureux. Il s'en tient là de la l. 4 à la l. 9 ; à partir de la l. 10, en serrant un peu la 18ème lettre, on fait place pour une lettre de plus en fin de ligne et on décale peu à peu très légèrement l'ensemble du dispositif : ainsi, de l. 10 à l. 19 toutes les lignes ont 19 lettres (pour la ligne 16, cf. les notes critiques). A la ligne 20, en décalant à peine et en amincissant le *σ* de la 19ème place, on gagne une lettre (donc, ici, 20 lettres). A la ligne 21 un *iôta* est inséré hors file entre les deux premières lettres (ce qui peut être intentionnel, mais peut aussi corriger une erreur ; voir *Fautes de gravure*) ; d'où 20 lettres encore. On revient au chiffre 19 avec les lignes 22-24, mais un ajustement s'est produit progressivement qui permet au lapicide d'insérer une 20ème lettre en fin de ligne, ce qu'il fait en 25, 26, 27 et 28. En 29 les deux dernières lettres sont décalées vers la droite (le *μ*, à la 17ème place, étant large), et l'on n'a que 19 lettres. En 30, nouveau et léger décalage — vers la gauche — du *stoichèdon* à partir de la 11ème lettre (*iôta*) ; on a donc 21 lettres. On est maintenant à l'aise dans le dispositif de 20, appliqué à la l. 31 (en comptant le tout petit *iôta* inséré entre l' *α* et le *κ* qui occupent la 19ème et la 20ème place, cela fait 21 lettres). A la l. 32 on serre légèrement la 20ème lettre (*ω*) contre le *τ* qui précède, et il serait possible de restituer (quoique nous nous arrêtons, on l'a vu, au parti contraire) un *ι* en fin de ligne, ce qui donnerait 21 lettres. La l. 33, qui termine un paragraphe, n'a que 17 lettres en tout, mais à la l. 34, où un nouvel article du règlement commence, on obtient de la place pour 21 lettres en resserrant un peu le *stoichèdon* à partir de la 18ème lettre ; toutefois la lettre ronde finale est collée contre le *τ* qui précède pour tenir dans la ligne.

Que devient le *stoichèdon* dans l'intervalle qui sépare *A* de *Aa*, où ne subsistent que des fins de lignes ? Nous l'ignorons. En *Aa*, ligne 4, nous constatons un décalage dans les trois dernières lettres, qui correspondent, en débordant un peu à droite, aux deux dernières files des lignes 5 et 6 ; je m'en suis tenu arbitrairement, pour l'indication des lacunes, à un chiffre total de 21 pour la l. 4 et de 20 pour les autres lignes (1-3, 5-6).

Sur la face *B*, on a d'abord 13 lettres (l. 3 à l. 6), puis, dès la l. 6, le *ν* final se serre contre la lettre précédente et laisse un peu de place vacante en fin de ligne ; à partir de la l. 7, par un léger resserrement du *stoichèdon*, on a 14 lettres, sauf à la l. 13 où le *μ* occupe la place d'une lettre et demie et décale ainsi le reste de la ligne.

Alphabet. L'aspiration n'est notée qu'une fois, dans *ηελεσθο* (*B* 6), et par le signe H. — Le signe H sert en outre quinze fois à noter l'*e* long ouvert provenant de *a* long : *αυλετην* (*A* 10), *κυβερνητην* (*A* 10), *κελευστην* (*A* 11), *κηρυξ* (*A* 12),

αυλητης (A 13), κελουστης (A 13), δημοσιον (A 14), ημερας (A 18), της ημερ[ε]ς
εκαστης (A 22), της (A 27), εκατομβης (A 28), αρχης (B 10), [ξ]ημισοσι (B 16). —
Le signe E note *seize fois* le même *e long* issu de *a long*: κερυκα (A 9), κυβερνητην
(A 10), προιρετην (A 11), τει προτει (A 15, A 16), πλεν (A 31), δεμοσιον (A 34),
βολε (B 4), ταυτες (B 9), τες (B 10), ζεμιωσαι (B 11), εκαστης εμερες (B 15), βολει
(B 17). A cette liste il faut peut-être ajouter ημερες, en A 22; mais je ne suis pas
absolument sûr de ce dernier ε. Je ne le suis pas davantage de εκαστης en A 28. — Le
signe E sert également, et à l'exclusion de toute autre graphie, à noter (outre l'*e bref*,
bien entendu), l'*e long ouvert* primitif: dix exemples, με (A 7, B 8), μεδε (A 7),
αυλητην (A 10), αυλητης (A 12), ανερ (A 21), εμισυ (A 24), θυσει (A 30), χρεστηριων
(A 31), ainsi que la *fausse diphthongue ei*: quatre exemples, τρες (A 4 et A 8), ξευ[ι]α
(? A 26), προγενες (? B 4).

Le signe ⊙, outre l'*o bref*, note toujours la *fausse diphthongue ou*: quatorze exem-
ples, λαχουσαν (? A 2), τος (A 5), αρχεθεαρος (A 6 et A 8), τοςδε (A 6), φρ[υκ]τος
(A 8), βολονται (A 17), το σιτο (A 19), θεαρεοσιν (A 33), Δελφος (B 6), βολε (B 4),
ουεκα (B 9), βολει (B 17). — L'*o long ouvert* est noté tantôt par ο, tantôt par ω. *Seize*
fois par ο: -ντον (? A 4) προιρετην (A 11), φερετο (A 12), δημοσιον (A 14), προτει
(? A 15), καθιερευοντον (A 24), υπαρχετο (A 25), τον (B 4), πλεοντον (B 5), ηλεσθο
(B 6), ορκοσατο (B 8), φεροντο (B 9), δραχ[με]ον (B 14), ξημισοσι (B 16), απο-
γραφαντον (B 17); *onze fois* par ω: των (A 14), ιερεων (A 14), παρεχοντων (A 15),
τιθετω (A 20), φερετω (A 29), των (A 29), χρεστηριων (A 31), κ[αθαρω]ιων (A 32),
εστων (B 11), ζεμιωσαι (B 12). Sur les formes de l'*ômega*, cf. ci-dessus, *Forme des*
lettres.

Aspiration initiale. — Elle n'est notée qu'une fois (cf. *Alphabet*, début par H,
dans ηλεσθο. (B 6). Elle manque *vingt-six fois*.

Hiatus, élision, crase, assimilation. — τα[λ]λα (A 17), οι δε αρχεθεαροι (A 23),
ο δε ιδι[ωτη]ς (A 28), τριτομ με[ρος] (Aa 30), πεντ' ανδρας (B 7).

Contraction. — Elle n'est jamais faite: θεαρεοσιν (A 33), ακοσμεοντα (B 13),
δραχ[με]ον (B 14).

Désinence de l'impératif actif, 3ème personne du pluriel. — καθιερευοντον (A 24),
φεροντο (B 9), εστων (B 11), απογραφαντον (B 17). Cf. peut-être A 4: -ντον. Quant
à A 15, παρεχοντων, j'y vois un participe.

Syntaxe. — Noter l'absence de l'article en A 8-11, 12-13, 14 (ιερέων), B 4 et 17
(βολέ, εν βολεί).

Date. — Aucun élément de fond ne fournit d'indication. On en est réduit à la
gravure et à l'*orthographe*. Pour apprécier la valeur chronologique de ces deux élé-
ments, il importe d'abord de savoir si l'inscription a été gravée à Delphes ou à Andros.
Or la nature de la pierre garantit que le document n'a point été amené d'Andros; c'est

du calcaire local; et tout porte à croire que le texte a été gravé par un Delphien: la parenté de technique avec le cippe des Labyades est évidente. Cependant le modèle était andrien (comme en témoigne le dialecte). Dans quelle mesure y a-t-il eu, en ce qui concerne la gravure et l'orthographe, contamination? On peut légitimement supposer que le "manuscrit" remis au lapicide était rigoureusement ionien à ce double point de vue. Comment l'a-t-il interprété? En quoi consiste son apport propre, conscient ou inconscient? C'est une question à laquelle il est impossible de répondre d'une façon précise et sûre. On voit bien cependant, en gros, que notre texte se place à une époque où l'alphabet ionien achève de pénétrer et de s'imposer à Delphes: le lapicide n'a eu (sauf peut-être pour l'*ômega*), aucun effort à faire pour imiter des formes de lettres étrangères. Aucun détail ne paraît trahir, de façon indiscutable, un interprète maladroit. Hors la pierre et la nationalité de l'artisan chargé de la gravure, je ne découvre aucun élément⁴ qui ne puisse être andrien et ionien. Bref seule la paléographie doit être étudiée dans le cadre delphique; l'orthographe relève d'Andros.

Paléographiquement, notre inscription se place entre l'inscription du Stade (Cauer-Schwyzler 321, Buck² 50, Solmsen-Fränkell 48; photographie dans Austin, *Stoichedon Style* 1938, pl. 7) et, d'autre part, le pélanos des Phasélites (Cauer-Schwyzler 322) ou le cippe des Labyades.⁵ L'inscription du stade se sert d'un O non pointé, de Φ pour ϕ , de Θ pour θ , de Υ pour χ , de + pour ξ (alphabet dit occidental). Le pélanos des Phasélites ne connaît que le signe \odot pour tous les sons o. Le cippe des Labyades dispose du signe Ω , qu'il utilise régulièrement; c'est avec lui que la comparaison doit être poussée. Notre texte apparaît nettement plus ancien: la barre transversale de l'*alpha* y est un peu moins stable; le *delta* est loin d'être toujours d'aplomb; le *ny* est incliné, ou bien sa partie droite reste en l'air, et la seconde haste, quoique courte, dépasse fortement la première vers le haut; le *bêta* a deux ventres pointus, et le *rhô* est plus souvent pointu qu'arrondi; le *sigma* est beaucoup plus ouvert; l'*hypsilon* et le *psi* sont, totalement ou presque, privés de queue; l'*ômega* enfin est, ici, encore plus maladroit que chez les Labyades et il n'y est jamais largement ouvert; peut-être même notre cippe nous fait-il assister en quelque sorte à la naissance de cette lettre à Delphes sous le ciseau du lapicide.⁶ Au total l'écriture est moins évoluée et moins fixée que sur le cippe des Labyades.⁷

⁴ Cependant, pour les formes $\theta\epsilon\alpha\rho$ -, cf. ci-après, *Dialecte*.

⁵ Texte et photographie *B.C.H.*, 19, 1895, pp. 5-69, pl. XXI-XXIV; Cauer-Schwyzler 323; Buck² 51. L'inscription du Stade et le pélanos des Phasélites sont reproduits ici, pl. 1.

⁶ Le développement du signe Ω (quelle que soit sa valeur phonétique) et les hésitations dans sa forme mériteraient d'être étudiées; aux exemples signalés par W. Larfeld, *Griech. Epigraphik* (1914), p. 240, on ajouterait notamment la dédicace thasienne *B.C.H.*, 58, 1934, p. 175 et 176 et pl. III. Pour la dédicace des Syracusains, à Delphes (*F.D.*, III, 3, 76 et pl. I, 1), je ne puis accepter les conclusions de Margherita Guarducci (*Epigraphica*, II, 1942, pp. 204-210) qui veut que le lapicide ait été thasien.

⁷ Toutefois ce que l'on constate sur la convention Delphes-Skiathos (cf. *B.C.H.*, 63, 1939, p. 189 et pl. XLV) invite à la réserve. La ligne 2 qui constitue une *addition* au texte primitif présente

Un détail orthographique donne une indication concordante. Dans la loi funéraire de Ioulis (Céos), qui appartient à la fin du Vème siècle, tous les anciens \bar{a} sont notés par η , au lieu que, dans notre inscription, ce n'est le cas que dans la proportion de 15 η contre 18 ϵ . En revanche à Ioulis les e longs primitifs sont rendus par ϵ dans cinq cas, mais par η deux fois, alors que dans le texte andrien il n'y a sur ce point aucune exception. Il est clair que l' η commence seulement dans ce texte à être employé avec la valeur de l'ancien \bar{a} , et il ne l'est qu'avec hésitation; au contraire, à Ioulis, il déborde déjà sur l' \bar{e} primitif. La graphie isolée *ηελεσθο* dans le texte andrien, est elle-même une survivance et marque bien une époque de transition; il n'y a pas lieu d'en attribuer la paternité au lapicide delphique. S'il y avait eu de sa part infidélité au modèle et intrusion sporadique, il aurait évidemment trébuché sur la notation des sons e , surtout des sons \bar{e} ; or, on l'a vu, jamais un e bref, ni un \bar{e} primitif ne sont rendus par η . La même remarque veut pour les sons o et \bar{o} , et la répartition de l'*omicron* et de l'*oméga*.

En conséquence je propose pour notre texte la date approximative de ± 425 av. J-C. Il serait vain de vouloir chercher dans l'histoire de l'île ou dans l'histoire générale de la Grèce un point d'attache pour le règlement andrien. La lutte entre Athènes et Sparte n'a jamais pris un caractère tel que l'on doive exclure aucune année; Andros, il est vrai, faisait partie de l'empire athénien et se trouvait en butte aux attaques de Sparte, mais il s'agit ici d'affaires purement religieuses, et il n'est pas impossible même que la théorie dont il est question soit une théorie pythique, protégée par conséquent par la trêve solennelle.

Dialecte.— Notre texte vient s'ajouter aux inscriptions ioniennes de Naxos, Amorgos et Céos qui se servent d' η pour noter le son très ouvert issu de \bar{a} et ce son seulement (cf. W. Dittenberger, *Hermes* 15, pp. 255 sqq.; Fr. Blass, *Über die Aussprache des Griechischen*, p. 25; etc. . . .). Il n'appelle, par ailleurs, que peu de remarques sur le dialecte, qui est parfaitement homogène (à deux exceptions près, sur lesquelles nous reviendrons tout-à-l'heure). Tout au plus dois-je signaler que la forme *φεροντο* (B 8-9) est, avec le $[\theta]έσθω$ d'un texte thasien de la fin du Vème siècle (*I.G.*, XII, 8, 262, l. 19), le seul exemple, en ionien, d'une désinence d'impératif pluriel sans élargissement en $-ν$; l'apparente opposition, sur ce point, entre l'ionien et les autres dialectes tient peut-être au hasard autant qu'à une généralisation plus précoce et plus rapide des formes en $-ν$ par l'ionien; ici encore il n'apparaît pas nécessaire d'invoquer une contamination delphique.

Mais deux formes arrêtent dès l'abord. L'une est aisément explicable; le nom propre *Ἀρχιάδαν*, en B 2, à l'accusatif, se présente avec sa désinence indigène, c'est-à-dire delphique, parce qu'il s'agit d'un Delphien: rien là que de normal et fréquent. L'autre forme est déconcertante: *θεαρ-* au lieu de *θεωρ-* que l'on attend. L'*a* médian

un δ et un σ nettement plus archaïques que ceux du texte lui-même: le lapicide chargé de ce complément suivait une tradition attardée. On saisit là sur le vif et de façon indéniable une des difficultés qui gênent tant la chronologie delphique du IVème et du IIIème siècle.

ne peut résulter d'une erreur, puisque ce radical revient quatre fois : *αρχεθεαροι* *A* 6, *A* 8, *A* 23 ; *θεαρεοσιω* *A* 33. En ce qui concerne le premier élément de *αρχεθεαροι*, c'est un fait, sans que l'on soit autorisé à parler de répartition dialectale, que les formes en *αρχε* ou *αρκε* sont toutes ioniennes-attiques (cf. P. Boesch, ΘΕΩΡΟΣ [1908], p. 25 ; Meisterhans-Schwyzler, p. 116 : la forme *ἀρχεθέωρος* est en attique la plus ancienne). C'est le vocalisme *a* de *θεαρ-* qui est tout-à-fait extraordinaire. Les formes en *θεαρ-* sont considérées comme doriennes ou éoliennes, la forme ionienne étant *θεωρ-* (*θεορ-* ou *θειρ-* à Paros et à Thasos). Il n'y avait jusqu'ici qu'une exception ; dans un décret de Ténos en l'honneur d'un Athénien, on lit *ἀναδέδεκται καὶ τὴν θεαροδοκίαν τῶν Δηλίων* ; il est rédigé en *koinè* et date de la fin du II^e siècle av. J-C. (cf. P. Roussel, *Délos colonie ath.*, p. 210). Voici qu'apparaît au V^e siècle, à Andros, dans une inscription en dialecte ionien, la forme *θεαρ-*, à quatre reprises. On sait combien l'étymologie du mot *θεωρός* et de ses variantes dialectales a été discutée et que de solutions divergentes ont été proposées. Je rappelle pour mémoire que, selon Kretschmer, *K.Z.*, 31, p. 289, l'*ε* du dorien *θεαρός* ne peut s'expliquer que par un emprunt à l'ionien-attique, et sa thèse est acceptée notamment par Boisacq (*s. v.*) et par Schwyzler (*Gr. Gr.*, 1, p. 248). Notre inscription ne simplifie pas les choses ; il est toujours loisible de supposer un emprunt en retour par des Ioniens : après avoir donné le *θε*, ils accueilleraient l'*a* dorien (peut-être ici parce qu'il s'agit d'un pèlerinage à Delphes) ! Les mélanges de formes signalés par Boesch (*θεωρ-* à Cos au III^e siècle ; *θεαρ-* à Ténos, cf. ci-dessus) sont récents et se produisent à un moment où le brassage des dialectes par la *koinè* attico-ionienne et par les autres langues communes, par l'oblitération progressive des parlers locaux, par le jeu de la conquête macédonienne, des guerres et des échanges commerciaux, est extrême. Au V^e siècle, dans un texte où le caractère du dialecte est rigoureux, *θεαρ-* étonne.

COMMENTAIRE

La transcription et la traduction qui précèdent constituent déjà, dans une large mesure, une interprétation et un commentaire. Avant de reprendre le texte paragraphe par paragraphe, essayons de dégager quelques faits.

En *Aa* 6 figure une forme de l'ethnique **Ἀνδριος* ; le dialecte du texte est ionien, et la graphie *η* réservée (sauf *ηλεσθο*, en *B* 6 : aspiration toute naturelle en ionien de l'Ouest, survivance isolée) à l'ancien son *ā* oriente vers une des Cyclades ; pour aller à Delphes, les théores s'embarquent (*B* 5). Le doute n'est pas permis : le règlement émane de l'île d'Andros.⁸

Nous ne possédons sur les rapports de Delphes et d'Andros que peu de documents.⁹

⁸ Imaginer que le mot **Ἀνδριος* n'est qu'un terme de comparaison ou de référence serait pousser le scepticisme à l'excès.

⁹ Sur l'histoire de l'île et ses sites archéologiques, voir la monographie de Theophil Sauciuc, *Andros (Sonderschriften des österreich. arch. Inst. in Wien, VIII)*, 1914.

Pausanias mentionne à Delphes une statue de l'oekiste d'Andros, Andreus: . . . ἀνδριάς ἐστι θώρακά τε ἐνδεδικώς καὶ χλαμύδα ἐπὶ τῷ θώρακι, Ἀνδρίων δὲ ἀνάθημα· οἱ Δελφοὶ λέγουσι Ἀνδρέα εἶναι τὸν οἰκιστήν.¹⁰ Des Andriens sont au nombre des pieux souscripteurs qui contribuent à la reconstruction du temple au IV^eme siècle.¹¹ Je ne crois pas, en revanche, qu'aucun Andrien figure parmi les proxènes de Delphes dont le nom est parvenu jusqu'à nous. L'importance du culte d'Apollon à Andros est bien attestée par les monnaies et par l'épigraphie;¹² relevons particulièrement la mention d'un Πύθι[ον], *I.G.*, XII, Suppl., n° 245 (IV^eme siècle). Andros est représentée dans la liste delphique des théorodoques (*B.C.H.*, 45, 1921, p. 5, l. 33).

Le règlement concerne l'envoi d'une théorie (ὄσοι . . . θεαρέοσιν, *A* 32-33) à Delphes: οἱ πλείοντες ἐς Δελφός (*B* 5). Elle comprend nommément et notamment:

trois archithéores (*A* 5-6, *A* 8, *A* 23); ce sont les dignitaires de la théorie.

le devin (*A* 8), personnage indispensable dans un sacrifice de quelque importance.

l'archonte (*A* 9); il est mentionné entre le devin et le héraut; à cette place il ne peut s'agir d'un des officiers du navire (ils sont énumérés après le flûtiste, en *A* 10-11); en l'absence de tout qualificatif, ce terme doit désigner l'archonte éponyme de la cité.¹³ Le fait qu'il est mentionné après le devin tient peut-être à ce que celui-ci joue un rôle particulièrement important dans une théorie delphique (assure-t-il en même temps les fonctions d'exégète?).

le héraut (*A* 9, *A* 12) et *le flûtiste* (*A* 10, *A* 12); la mention de ces deux techniciens, après l'archonte, rappelle un passage de l'*Ἀθηναίων πολιτεία* d'Aristote, 62, 2: les neuf archontes reçoivent chacun 4 oboles par jour, sur quoi ils doivent collectivement entretenir un κῆρυξ et un αὐλητής. Je pense qu'il faut s'en tenir à ce groupement, et que tous deux dépendent ici étroitement de l'archonte, mais on doit mentionner (fût-ce pour l'écartier) l'existence d'un *aulète* parmi les officiers du navire, de sorte que l'on pourrait être tenté, au premier abord, de rattacher notre aulète au groupe suivant.

le pilote, le kéleuste, le prôreus; sur ces trois officiers, sur leurs fonctions et leur hiérarchie, cf. A. Cartault, *La trière athénienne* (1881), p. 224 sqq., Busolt-Swoboda, *Griech. Staatskunde* (1926), p. 1205 sqq. (notamment p. 1206, n. 1), et l'article *Nautae* de la *Real-Encyclopädie*; on notera qu'ici le kéleuste figure avant le prôreus.

¹⁰ Aucune indication de date; mais la vraisemblance générale, fondée sur le goût et les tendances de Pausanias, invite à faire remonter cette oeuvre jusqu'au IV^eme siècle au moins; d'autre part on conçoit mal, avant cette époque, une statue héroïque munie d'une cuirasse et d'une chlamyde.

¹¹ *F.D.*, III, 5, 7 et 10 (en *F.D.*, III, 5, 7, l. 32 et 9, col. II A, l. 9-10, les restitutions sont arbitraires, et rien ne prouve qu'il s'agisse dans les deux cas du même personnage, ni que sa nationalité soit andrienne).

¹² Cf. Sauciuc, *l.l.*, p. 114 sqq.

¹³ De l'archonte éponyme, à Andros, nous ne connaissons guère que l'existence: cf. Sauciuc, *l.l.*, p. 103.

A ces personnages il faut ajouter des prêtres,¹⁴ mentionnés à la ligne 14 (l. 27, *un* prêtre?), et le *roi*, si ma restitution de la ligne 33 est exacte. Ce dernier serait même le véritable chef de la théorie, désignée par la périphrase *ὄσοι σὸν τῶ[ι βασι]λεῖ θεαρέοσω*. Le roi est le magistrat religieux par excellence, le représentant de la tradition; il est bien attesté comme tel, non seulement à Athènes, mais en pays ionien et notamment dans les îles (Ios, Myconos, Naxos, Siphnos, etc. . . .).

Enfin cinq Andriens, choisis par le Sénat parmi les membres de la théorie (il faut entendre: parmi les membres ordinaires, à l'exclusion de ceux qui viennent d'être énumérés), seront chargés d'assurer la discipline et la bonne tenue (B 4–B 17); ils pourront infliger des amendes (cinq drachmes au maximum par jour); au retour ils afficheront au Conseil le nom de ceux qu'ils auront ainsi condamnés. L'inscription ne leur donne aucun titre précis.

Que fait cette théorie? D'abord je considère que toute l'activité sur laquelle porte, dans sa partie conservée, le règlement se déploie à Delphes, et non pas à Andros avant le départ. Des premières lignes le la face A je ne puis rien tirer qu'une forme de l'aoriste *ἔλαχον* (l. 2) et la mention de "trois maisons" (l. 4). Ce pourraient être des maisons analogues à l'*οἰκία* des Thébains à Delphes (cf. *F.D.*, III, 1, 358 et commentaire). Les différentes cités grecques devaient disposer à Delphes, soit en toute propriété, soit le plus souvent en location, de locaux propres à abriter leurs théories et, d'une façon générale, leurs nationaux, de passage dans la cité sainte. Le problème du logement se posait avec acuité au moment des grandes fêtes, à Delphes comme ailleurs, et des tentes étaient montées à cette occasion (voir à Delphes, au III^{ème} siècle, comment les Amphictions décident de réserver, à un personnage qu'ils veulent honorer, *σκανὰν τὰν πρόταν* au moment des pylées).¹⁵

A la ligne 6 commence un nouveau paragraphe. J'entends que les membres de la théorie offriront des prémices et que chacun d'eux déposera sur l'autel du blé et des *φρ[υκ]τοί*. Ce mot appelle un commentaire. Il est apparu récemment dans un autre texte découvert à Delphes, la convention Delphes-Skiathos, et les références essentielles ont été groupées à cette occasion.¹⁶ Il est l'équivalent de *κύαμος*, nous dit Suidas; étymologiquement il désigne la fève "grillée" ou la fève "susceptible d'être grillée," puis il a fini par désigner la graine elle-même. Le *φρυκτός* sert à voter, mais aussi à tirer au sort, et à Delphes le procédé des "deux fèves" laissait au dieu le soin de choisir entre les deux termes d'une alternative définie par le consultant.¹⁷ Ici il n'est

¹⁴ J'ai envisagé sans succès l'hypothèse qu'il s'agit de prêtres delphiens, et j'ai admis, dans l'exposé qui suit, que les prêtres sont des Andriens (cf. ci-après, p. 70); mais je ne vois pas assez clair dans le texte pour être affirmatif.

¹⁵ *G.D.I.*, 2513; *S.I.G.*³, 422.

¹⁶ Par P. Amandry, *B.C.H.*, 63, 1939, pp. 195-198.

¹⁷ A côté du simple *φρυκτός* il faut signaler *διάφρυκτος*, que mentionne Hésychius et qui a même sens; Hésychius encore, l'*Etymologicum magnum* et Suidas connaissent un verbe *διαφρυκτοῦν* (cf. le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones, *s. v.*, et J. H. Lipsius, *Das attische Recht*, 1915, p. 921, n. 79):

plus question de la fève en tant qu'instrument de décision (par le vote, par le tirage au sort, par le choix du dieu), mais du fruit lui-même (cette acception, précisons-le, constitue un *habax*), que l'on vient offrir à la divinité en même temps que le blé.

La valeur religieuse de la fève¹⁸ est bien attestée. A Athènes aux *Pyanopsia* on confectionnait en l'honneur d'Apollon un plat de *πύανα*: “ das Bohnengericht bestand in einem aus allen möglichen Hülsenfrüchten zusammengekochten, mit Weizenmehl versetzten, gesüssten Brei, der als Opfergabe dem Apollon dargebracht wurde ” (L. Deubner, *Att. Feste*, 1932, pp. 198-9) ; parmi les lexicographes qui nous renseignent sur les Pyanopsies, citons Photius: “ Πυανόψια· έορτή Ἀθήνησιν Ἀπόλλωνος· ώνομάσθη και δια τὸ έφόμενον έτνος τῶν κνάμων· τὸ γάρ έτνος [purée] και τήν άθάραν [bouillie] πύανα καλοῦσιν. . . ” En Laconie, aux *Hyacinthia*, au cours des banquets dits *κοπίδες*, on distribue aux participants divers aliments “. . . και κνάμους και φασήλους χλώρους ” (cf. Nilsson, *Griech. Feste*, 1906, p. 131, n. 3, qui cite Athénée IV, 138 E-F). La haine de Déméter pour la fève est connue; sur la route d'Athènes à Eleusis, il y avait un petit temple consacré à *Κναμίτης*.¹⁹ A Rome, parmi les *primitiae* figure la première fève,²⁰ et les offrandes privées consistent notamment en “ *mola salsa* ” et en “ *puls*,” bouillie qui pouvait être faite de fèves.²¹ A. Delatte a réuni, en un mémoire fort érudit, *Faba Pythagorae cognata*,²² publié dans *Serta Leodensia*, 1930, pp. 33-57, à peu près toutes les données antiques relatives à la fève,²³ à l'égard de laquelle “ les Pythagoriciens, les Orphiques, Empédocle et, en général, les adeptes des mystères professaient un respect superstitieux mêlé d'horreur.”

Obligation est donc faite aux membres de la théorie d'offrir (*τιθέναι*) grains de blé et graines de légumineuses; nous pouvons l'inférer de la dispense même qui est accordée, en raison sans doute de leurs hautes fonctions et de leurs obligations officielles, aux personnages énumérés dans les lignes 8-11.

Avec le mot *δέ[ρ]μα* voici un autre paragraphe. De quelles peaux s'agit-il et comment construire les lignes 11 à 18? Après avoir pesé toutes les possibilités, j'ai

“ voter à l'aide de fèves ” (Suidas: *διαψηφίζειν, διακληροῦν· τὸν γὰρ κνάμον έκάλουν φρυκτόν· αντί δέ ψήφων κνάμους έφόρουσιν οί τῶν Ἀθηναίων δικασταί.*

¹⁸ En employant ce mot je ne pense pas à une variété précise; il y a plusieurs espèces de fèves, et j'ignore à la fois quelle est l'extension de *κνάμος* et quelles espèces sont proprement méditerranéennes.

¹⁹ Pausanias, I, 37, 4: *φκοδόμηται δέ κατά τήν ὁδόν ναός οὐ μέγας καλούμενος Κναμίτου· σαφές δέ οὐδέν έχω λέγειν είτε πρώτος κνάμους δσπειρεν οὔτος είτε τινά έπεφήμισαν ἥρωα, ὅτι τῶν κνάμων άνενεγκείν οὐκ έστι σφίσιν ές Δήμητρα τήν εύρεσιν· ὅστις δέ ἤδη τελετήν Ἐλευσίην είδεν ἢ τὰ καλούμενα Ὀρφικά έπελέξατο, οἶδεν ὁ λέγω. Dans ses Ἀρκαδικά, VIII, 15, 4 [3 Spiro], il écrit: ὅσοι δέ Φεναετῶν οἴκῳ τε και ξενίους έδέξαντο αὐτήν, τούτους τὰ ὄσπρια ἢ θεός τὰ άλλα, κνάμον δέ οὐκ έδωκέ σφισι.*

²⁰ Cf. Festus, p. 277: *refriua faba*; Pline, *N.H.*, XVIII, 119.

²¹ Voir par exemple G. Wissowa, *Religion und Cultus der Römer* (1912), p. 41, avec les références à Varron, Pline, Macrobe.

²² Citation—faut-il le rappeler?—d'Horace, *Satires*, II, 6, 63.

²³ Ajouter la mention de *κνάμοι* à propos des *Hyacinthia* lacédémoniennes, cf. ci-dessus, et les *φρυκτοί* du règlement skiathien (*B.C.H.*, 1939, p. 195). Un rappel de la nature flatueuse et venteuse des fèves dans F. Cumont, *Symbolisme funéraire*, 1942, p. 114, n. 4.

abouti à l'interprétation qui ressort de l'accentuation, de la ponctuation et de la traduction proposées. La phrase est une; *παρεχόντων* ne peut être qu'un participe, au génitif absolu, et non un impératif indépendant, puisqu'il n'y a pas d'articulation pour le soutenir; d'autre part je coupe après *τῶν δημοσίων*; l'expression *τῶν δημοσίων ἱερέων* ne fournirait pas un sens satisfaisant (on ne voit pas pourquoi des prêtres seraient ici définis comme "publics," "officiels," ni à quoi ils s'opposeraient); au contraire le terme *δημόσιος* est attendu pour qualifier des sacrifices, des offrandes, des victimes, etc. . . . , par opposition à *ἴδιος*; ²⁴ précisément aux lignes 28-30, il est question des victimes sacrifiées à titre privé et de leurs peaux; j'entends donc ici "δέρμα . . . τῶν δημοσίων (ἱερέων), la peau des victimes offertes au nom de l'état"; trois membres de la théorie en recevront une; les autres peaux vont évidemment aux prêtres, comme il est habituel: la chose n'a pas besoin d'être dite. En contrepartie — et c'est là la valeur du génitif absolu qui suit — les prêtres devront fournir, le premier jour (pour quelque banquet, sans doute): du blé, du pain, de la viande, du vin et *τᾶλλα ἀρμόδια*; on peut imaginer que, parmi ces autres "utilités," figurent le bois, le sel et le vinaigre dont il est question dans le pélanos des Skiathiens (où c'est la ville de Delphes qui s'engage à les fournir).

De quels prêtres s'agit-il? Dans la partie conservée le texte se présente comme un règlement intérieur andrien, et non comme une convention internationale; les prêtres dont il est question doivent être les prêtres andriens qui accompagnent la théorie. Mais si le sacrifice a lieu à Delphes, les peaux ou un droit équivalent doivent revenir à la cité ou aux prêtres de Delphes. Il est donc à penser que, comme les Skiathiens, les Andriens s'étaient libérés moyennant une redevance fixe par victime et gardaient la disposition des peaux, qu'ils répartissaient comme on vient de voir.

D'autre part, pendant deux jours, le blé ²⁵ offert par les membres de la théorie brûlera sur l'autel, conformément à un rite bien connu, ²⁶ et chaque Andrien, enfant ou homme, devra déposer une obole éginétique par jour. Les archithéores consacreront ²⁷ la moitié de la somme ainsi obtenue, plus une obole. ²⁸ La destination de l'autre moitié n'est pas spécifiée.

²⁴ Cf. Ziehen, *Leges sacrae, passim*, et, à Delphes même, le pélanos des Phasélites ou celui des Skiathiens.

²⁵ Je me sers ici dans la traduction du mot *blé* au sens le plus large pour rendre *σίτος* (blé, orge, etc. . . .). Le rapprochement s'impose avec les *οἰλοχύται* homériques et les *ὄλαι-οἰλαί* des textes littéraires et des inscriptions. Sur l'offrande de l'orge précédant ou accompagnant le sacrifice sanglant, cf. les résumés de Ziehen, *R.E., s.v. Opfer*, col. 602, et de Nilsson, *Gesch. der griech. Religion*, I, pp. 137-138, avec les références.

²⁶ Les serments se prêtent sur les offrandes, sanglantes ou non, pendant qu'elles sont en train ou alors qu'elles viennent de se consumer: cf. à Athènes *S.I.G.*³, 41 (décret dit d'Erythrées), l. 17, κατὰ [ἡ]ιερόν καιομένον; cf. aussi *S.I.G.*³, 526, l. 8; 588, l. 81; *O.G.I.*, 229, l. 48.

²⁷ Est-ce le premier exemple épigraphique de *καθιερώω*? On trouve d'ordinaire dans les inscriptions *καθιερώω*.

²⁸ Le datif *ἐνί* se rattache à la catégorie définie par Kühner-Gerth, I, p. 440, 13. — Inutile

La phrase suivante, ll. 24-28, est difficile. Π[ελ]ανὸς τέσσαρας (en tout cas le second mot, au moins) est à l'accusatif. Peut-on le faire dépendre de ὑπάρχω? On trouve ce verbe construit avec l'accusatif dans le sens de: "être cause de," "procurer," "rendre (un service)." ²⁹ J'entends ici "les parts réservées ³⁰ constituent. . . ." Que constituent-elles? Quatre *pelanoi*, deux *metaxenia*(?), six *parts* pour le prêtre, et cela sur chaque "hécatombe," c'est-à-dire sur chaque sacrifice. En bien des endroits le *pelanos* est devenu, à l'époque historique, une taxe en argent, préliminaire au sacrifice; ³¹ ici il semble que l'on prélèvera sur l'ensemble des victimes avant la consommation du sacrifice proprement dit quatre parts qui seront considérées comme des *pelanoi*. Les lettres qui suivent sont claires (sauf le N final dont il ne reste que la première haste); ³² les *ξένια* désignent des présents d'hospitalité dont la forme peut varier: don en argent ou en nature que la cité remet ou envoie pour témoigner sa reconnaissance, repas offert dans un bâtiment public; le mot *μεταξενια* serait nouveau et pourrait s'appliquer à des parts (*μερίδες, μοῖραι*) envoyées à titre de *γέρας* à des étrangers de marque.³³ Le groupe *ιερείεξ* n'est pas moins gênant; il est vrai que le lapicide écrit τα[λ]λα (A 17) et πεντ' ανδρας (B 7), mais je ne pense pas qu'il ait élidé ici un *a* final, l'*a* de *ιερεία*, et force est d'interpréter *ιερείεξ*; il faut alors sous-entendre un substantif complément: "six (parts)" (à tirer de l'idée contenue dans τὰ ἐξάίρετα); il n'est question que d'un *ιερεύς*: celui qui procède au sacrifice considéré.

Avec la phrase suivante nous retombons sur un texte clair; aux sacrifices publics (qualifiés d'hécatombes) succède le cas des sacrifices individuels; l'*ιδιώτης* aura droit au tiers des peaux, sauf lorsqu'il s'agit de victimes dites *χρηστήρια* ou κ[αθάρσ]ια. Les *χρηστήρια* désignent les victimes sacrifiées en vue de consulter l'oracle; ³⁴ les *καθάρσια* sont des victimes expiatoires, destinées à obtenir une purification.³⁵

La ligne 34 inaugure une autre partie du règlement, ou un autre règlement; on reconnaît *δημόσιον* (ou *-σίων*); de *ἐπιθυτο* je ne sais que faire: *θύτης* et *ἐπιθύτης* sont

d'épiloguer sur *a(i)γναῖον*; de toute façon, pour une offrande au dieu de Delphes, il est normal que l'on prescrive la monnaie éginétique.

²⁹ Isocrate 14, 57: ὥστε δικαίως ἂν τὴν αὐτὴν εὐεργεσίαν ἀπολάβοιμεν, ἥνπερ αὐτοὶ τυγχάνομεν εἰς ὑμᾶς ὑπάρξαντες; cf. Démosthène 19, 280 et 1, 10; Eschine 2, 26; Hérodote, VII, 11; etc. . . . Voir, pour la même construction avec des verbes analogues, Kühner-Gerth, I, p. 348, Anm. 7.

³⁰ C'est ainsi que j'interprète τὰ ἐξάίρετα, et j'écarte le sens de *ἀναλώματα* attesté dans des inscriptions tardives (références dans Liddell-Scott-Jones). Parmi beaucoup de textes, rappelons celui que donne Bekker, *Anecdota* 266, 7: *ιερόσυνα· τὰ εἰωθότα δίδονται ἐξάίρετα τοῖς ἱερεῦσιν ὑπὲρ τῆς ἱερωσύνης.*

³¹ Cf. provisoirement *B.C.H.*, 1939, p. 190-1.

³² Le dialecte étant ionien il faut bien entendu interpréter *-ξέν-*, c'est-à-dire, avec la fausse diphthongue, *-ξέν-*.

³³ L'usage est bien connu. Rapprocher, à Delphes, la *μοῖρα προξένων* de deux lois religieuses attiques, *F.D.*, III, 2, p. 225.

³⁴ Cf. provisoirement *B.C.H.*, 1939, p. 201-2.

³⁵ Cf. Eschine I, 23; Pausanias, I, 37, 4; *Anc. Greek Inscr. in the B. M.*, IV, 2, p. 238 sqq., 481 (inscription de Salutaris), l. 280 et l. 300.

connus, mais on attend pour ces noms un génitif en $\epsilon\omega$ plutôt qu'en ω (cf. $\delta\rho\alpha\chi[\mu\epsilon]\omega\nu$, *B* 14).

En *Aa*, l. 2 fin de mot en $-av$, puis β ? ³⁶

En *B*, l. 2, Ἀρχιάδας ($[- - -]\acute{\omicron}\nu\tau[\omega \pi\rho\delta\varsigma] \text{Ἀρχιάδαν}$) est probablement le proxène d'Andros. Je conjecture ensuite le mot $\pi\rho\omicron\gamma[\epsilon\nu]\epsilon\varsigma$, dont je crois discerner en partie même la 5ème et la 6ème lettre; ce serait sa première apparition dans le domaine épigraphique; il donne un sens parfaitement convenable dans le contexte: allusion serait faite à l'ancienneté des relations qui unissent la famille d'Archiadas et les Andriens. En *B* 8-10, j'entends que les cinq commissaires seront dispensés d'emporter avec eux (d'Andros à Delphes) du blé.

* * * * *

En résumé, ce qui nous a été conservé du règlement andrien semble comprendre trois parties: la première (*A*, ll. 1-33) précise les modalités du sacrifice; la seconde (*A*, ll. 34-35, et *Aa*) se réduit à quelques mots ou lettres; la dernière (*B*) concerne la discipline à observer au sein de la théorie.

GEORGES DAUX

PARIS

³⁶ Ou faut-il songer à $[\text{*A}\theta]av\beta[os]$, nom de Delphien?



Face A



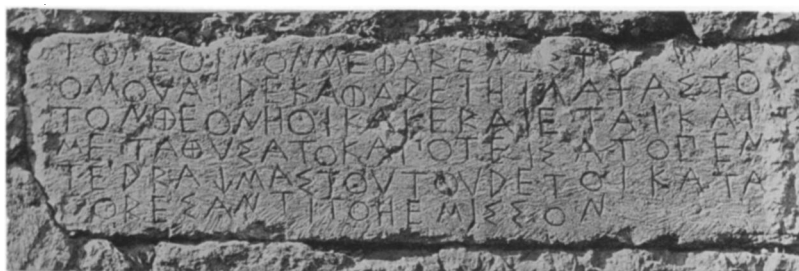
Face A a



Face B



Le pélanos des Phasélites



L'inscription du Stade (Delphes)